
PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Présentation de la formation

Pourquoi cette formation ?

DAHS (Délégation Académique à l'Hygiène et la Sécurité).

Pourquoi cette formation ?

DAHS (Délégation Académique à l'Hygiène et la Sécurité).

Article L4121-1 du code du travail :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels ;

2° Des actions d'information et de formation ;

[...] »

Les objectifs de la formation

- ➔ Savoir identifier les dangers et les risques,
- ➔ Connaître les règles de classification et d'étiquetage et savoir les mettre en oeuvre,
- ➔ Connaître les principes de prévention et savoir les mettre en oeuvre dans les activités professionnelles et pédagogiques.

Contenu de la formation

1. La notion de danger et de risque
2. La démarche de prévention
3. Classer et étiqueter des produits chimiques
4. Caractériser les dangers des produits chimiques
5. Du Code du travail à la démarche de prévention
6. Le stockage des produits chimiques et les lieux de travail
7. Les équipements de protection individuelle (EPI)
8. Responsabilités des enseignants et des personnels de laboratoire
9. La gestion des déchets de laboratoire
10. Evaluer le risque chimique dans nos activités